



La HAS et l'Anesm ouvrent une consultation publique sur l'autisme et les autres troubles envahissants du développement chez l'enfant et l'adolescent

déve

La Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) souhaite recueillir l'avis des divers organismes, institutions et associations impliqués dans le suivi et l'accompagnement des enfants et adolescent s avec autis me ou troubles envahissants du développement . Elles ouvrent ainsi une consultation publique

Écrit par HAS - Anesm
Lundi, 11 Juillet 2011 19:25 -

sur une version préliminaire de recommandations de bonne pratique
via le site internet de
la HAS
et de
l'Anesm

,
www.has-sante.fr
et
www.anesm.sante.gouv.fr

.
Les acteurs impliqués dans
cet accompagnement et ce suivi
ont jusqu'au
9
septembre
2011
pour faire leurs commentaires
.

La HAS et l'Anesm élaborent actuellement des recommandations de bonne pratique sur les interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent avec autisme ou troubles envahissants du développement (TED). Ces recommandations ont pour objectif de proposer à ces enfants et adolescents un projet individualisé d'interventions coordonnées appropriées pour répondre à leurs besoins. Les principales questions abordées dans ce projet de recommandation sont :

- Quels domaines du fonctionnement de l'enfant ou de l'adolescent évaluer régulièrement ?
- Quelles interventions proposer ?
- Comment assurer l'organisation optimale des interventions et du parcours de l'enfant ou de l'adolescent ?

Après avoir réuni un groupe de travail constitué de professionnels et de membres d'associations et afin de recueillir l'avis de tous les professionnels et représentants des enfants et adolescents concernés

,
la HAS
et
l'Anesm
mett
ent aujourd'hui
en
consultation publique
une version préliminaire de ces recommandations
sur
le
site
de
la HAS
et sur
le site de l'Anesm,
www.anesm.sante.gouv.fr

Tout organisme, association ou institution (associations représentant les enfants et adolescents concernés, associations de professionnels, établissements de santé, établissements et services médico-sociaux, professionnels libéraux, établissement scolaire, sociétés savantes, institutions publiques, agences sanitaires, syndicats, industriels, etc.) impliqué dans le suivi des enfants et adolescents est invité à donner son avis sur cette version des recommandations en répondant à un questionnaire.

. Un seul avis par association, institution ou organisme est attendu.

Une synthèse des commentaires recueillis sera transmise aux membres du groupe de travail de la HAS et de l'Anesm, qui rédigera alors la version finale des recommandations.

Accédez à la consultation publique sur www.has-sante.fr